



Surveillance :

**S'opposer aux suppressions
de postes et aux licenciements !**



GRETA :

**Signer la pétition
intersyndicale**



Du 9 au 26 mai :

**Chaque syndiqué vote
pour élire la direction
académique du SNES**

Dans le SNES et la FSU, contrairement à d'autres syndicats où la cooptation est la règle, élire démocratiquement nos instances départementales, académiques et nationales est une originalité à laquelle nous tenons tous. Ces élections se font sur la base de listes présentées par les "courants de pensée".

Dans l'académie vous allez donc voter entre les 9 et 26 mai pour élire la Commission Administrative académique qui à son tour élira le secrétariat académique. La CA est l'instance délibérative : lieu de réflexion, de débats, elle élabore les revendications et mandate le secrétariat (l'exécutif) pour leur mise en œuvre.

Deux listes se présentent : la liste de l'actuelle majorité Unité et Action et la liste Ecole Emancipée. Vous aurez plusieurs votes à émettre : sur le rapport d'activité, sur le rapport financier puis un vote d'orientation. Pour éclairer votre choix, vous trouverez dans ce numéro spécial élections, le rapport d'activité rédigé par le secrétariat, la critique de l'Ecole Emancipée, les textes

SOMMAIRE

pages 2 et 3 : **Edito, Rentrée 2006**

pages 4 à 7 : **Rapport d'activité 2004 - 2006**

page 8 : **Bilan Financier 2004 - 2006**

pages 9 à 11 : **Liste Unité & Action**

pages 12 et 13 : **Liste Ecole Emancipée**

pages 14 et 15 : **Critique du rapport d'activité et réponse du secrétariat**

page 16 : **GRETA Modalités de vote**

Le "Groupe de travail lycées" s'est réuni les 23 et 24 mars et le CTPA le 30 au rectorat. A l'ordre du jour les créations et suppressions de postes définitifs. Les représentants du SNES et du SNUEP sont intervenus lycée par lycée, poste par poste, pour imposer des améliorations : transformer des HSA en Heures-Postes, un BMP (Bloc de Moyens Provisoires) en poste définitif ou imposer la levée d'une mesure de suppression, voilà des évolutions qui se traduisent par des améliorations bien concrètes pour les enseignements et les personnels, puisque 51 postes de plus seront versés au mouvement Intra.

Pour les lycées : les créations augmentent de 44 à 63 postes (+19) ; les suppressions de postes occupés diminuent de 33 à 25 (-8) ; les suppressions de postes vacants diminuent de 83 à 73 (-10). Globalement, 37 postes (19+8+10) sont "récupérés".

En LP le gain est de 7 postes et aussi de 7 en collèges. Globalement, sur l'académie, tous établissements confondus (Lycées, LP, Collèges), la somme des créations et des suppressions évitées s'élève à 51 postes.

d'orientation et les 2 listes. Ces dernières années nous avons noté un certain désintérêt pour les élections internes : nous insistons donc pour que vous vous exprimiez. Il faut faire vivre la démocratie interne !

Après la première victoire remportée contre le CPE, d'autres combats nous attendent au troisième trimestre. Il faudra remettre sur la table l'ensemble de la loi sur la pseudo égalité des chances, et obtenir que les dossiers de la formation, de l'insertion des jeunes et de l'emploi en général soient sérieusement traités. Sur les dossiers éducatifs, la mise en œuvre de loi Fillon sur l'Ecole se poursuit : orientation précoce vers l'apprentissage, projets PPRE, groupes de compétences en langues,...., sans oublier la mise en place du Conseil pédagogique auquel nous sommes opposés.

Ensemble sachons nous opposer à cette politique qui va à l'encontre de l'intérêt des élèves et des personnels. Dans notre académie, le Rectorat a décidé de supprimer 130 emplois de surveillance et donc le licenciement de nombre d'ASEN. C'est inadmissible. Multipliez les actions locales, tenez vous prêts à participer aux initiatives départementales que nous mettons en place.

Michelle Carmès

Implantation de postes définitifs: bilan positif du travail syndical

C'est le bilan du travail syndical, celui de syndiqués venus en groupe de travail intervenir de façon argumentée sur la base de leur connaissance fine des situations locales, et porter les demandes de leurs établissements.

Le "coût" de ces mesures nouvelles pour les lycées est d'environ 6 ETP : 350 heures-postes (environ 19 ETP) abondent les DGH des établissements qui doivent "rendre" au rectorat 240 HSA. Désormais, il faut donc s'attendre à ce que les éventuels moyens nouveaux (dédoublage de divisions...) soient délégués en HSA, les "réserves" se situant désormais autour de 25 ETP, ce qui sera bien peu pour faire face aux "ajustements" de fin d'année et de rentrée.

Au regard de ces derniers chiffres, les avancées obtenues peuvent apparaître comme bien modestes : il n'en reste pas moins que 51 postes définitifs supplémentaires au mouvement Intra permettront de donner satisfaction à plus de collègues et, à coup sûr, de régler des situations difficiles.

André Le Bourg

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré
24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64
ou : s3ren@snes.edu - www.rennes.snes.edu
Directeur de la publication : André Le Bourg
Réalisation / PAO : Paméla Deline.
Impression : Calligraphy
CPPAP : 1105 S 05594

ASEN MISE

**130 postes supprimés, c'est inadmissible !
l'action s'impose !**

Pour comprendre : 2 phénomènes se conjuguent

Les assistants d'éducation sont rémunérés sur les crédits d'intervention ; **le Ministère a décidé de geler 5% de ces crédits**. Mécaniquement cela conduit à des suppressions de postes.

L'entrée au mouvement inter de 46 CPE dans l'Académie. C'est une bonne nouvelle mais 23 de ces 46 emplois ne sont pas budgétés. La solution du rectorat consiste à récupérer des crédits de surveillance pour financer les postes de CPE non budgétés.

Tenant compte de ces 2 phénomènes, le rectorat annonce la suppression de 130 emplois de surveillance. (MISE et ASEN confondus)

Comment le rectorat justifie t il cette opération ?

En montrant notamment qu'entre 2003 (mise en extinction des MISE par Ferry) et 2005 le potentiel de surveillance s'est accru de 165ETP. Quel cynisme ! lorsque l'on sait que ce "gain" est dû à une augmentation du temps de travail des personnels de 28h pour un SE, 32h pour un MI à en moyenne 35,5 h pour un ASEN. Le rectorat en déduit donc que le potentiel de surveillance par établissement a augmenté. C'est faire fi de la réalité de terrain : nombreux sont les cas où les ASEN sont affectés pour une partie de leur service sur d'autres tâches que la surveillance ou l'aide aux élèves. **C'est aussi faire fi de l'évolution des publics scolaires et de l'augmentation des phénomènes de violence par exemple.**

Le recteur a passé commande auprès des IA

Pour procéder aux suppressions les IA ont vraisemblablement arrêté de nouveaux critères.

Lesquels ? discutés où et avec qui ? Aucune concertation, aucune information si ce n'est la liste des suppressions.

Pour pallier les difficultés qui vont survenir, le Recteur annonce 300 emplois d'EVS. On marche sur la tête ! **Encore plus de précarité, encore un nouveau type de contrat, un recrutement de jeunes en difficultés scolaires et sociales pour aider les élèves en difficulté !** Aucune condition de diplôme n'est exigée, pas même le bac. Le gouvernement a remplacé les MISE par les ASEN, va-t-il maintenant remplacer les ASEN par des EVS ? Tout bénéfique pour le Ministère de l'Education, les EVS sont payés par le Ministère du travail ! Un contrat de droit privé, 20h hebdomadaires pour un 1/2 SMIC : on n'arrête pas le progrès !!

Quelles actions ?

Au CTPA de mars, le SNES et la FSU ont dénoncé cette cuisine budgétaire qui va entraîner une dégradation de la "vie scolaire" des établissements et qui va conduire à des licenciements d'ASEN. Au moment où le gouvernement nous rebat les oreilles sur sa lutte contre le chômage des jeunes, le Ministère de l'Education s'apprête à licencier nombre de nos collègues : c'est un comble !

Nous avons aussi demandé que le "surcoût" des emplois de CPE soit pris en charge par le Ministère, comme il l'a fait l'an passé pour les "surcoûts" disciplinaires.

Les collègues se mobilisent dans les établissements : il faut développer ces actions et les fédérer. C'est pourquoi dès la rentrée des vacances de printemps, nous organisons dans les 4 départements des réunions pour faire le point et envisager les modalités pour amplifier l'action. Nous invitons l'ensemble des collègues à y participer, notamment les personnels de la "vie scolaire".

Michelle Carmès



RAPPEL STAGES

Avenir de la série STG
mercredi 10 mai : FSU Rennes 9h à 17h

Enseignement du Breton et Filière Bilingue

mercredi 17 mai : Lycée Paul Sérusier Carhaix 9h à 17h

Stratégie Régionale Emploi Formation

mardi 16 mai : FSU Rennes 9h30 à 16h30

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2004-2006

L'activité de la Section académique du SNES ne cesse de se démultiplier et de se complexifier, résultat de l'évolution de l'Etat engagée depuis la première loi de décentralisation en 1982 et de la première vague de déconcentration qui l'a accompagnée. Certes, les décisions restent pour l'essentiel prises au niveau national mais les recteurs disposent, au fil des réformes, de plus en plus d'autonomie, notamment en matière de gestion des personnels et d'élaboration de la carte des formations. Cette autonomie s'est encore accrue avec la mise en œuvre de la LOLF dans l'académie depuis 2004.

Travailler l'ensemble de ces dossiers afin d'intervenir le plus efficacement possible dans un souci de défense des droits des personnels et d'amélioration du système éducatif en Bretagne est notre priorité. Ce travail, en lien avec la FSU, s'inscrit dans le cadre de l'activité nationale du SNES avec un souci permanent de recherche et de maintien des cohérences

Dans ce rapport d'activité nous avons choisi de traiter les questions qui méritent une attention particulière parce que "nouveaux". Pour les autres nous vous renvoyons aux différentes publications du Snes-Bretagne.

LES NOUVEAUTÉS DE CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Les rentrées 2005 et 2006 ont été préparées dans le cadre de la LOLF

La Nouvelle Constitution financière de l'Etat, la LOLF nous a contraints d'une part à nous familiariser avec la philosophie générale de la nouvelle présentation de la loi de finances et d'autre part à en travailler les aspects techniques. Comprendre, analyser les documents pour suivre l'ensemble des opérations budgétaires de chaque programme, suivre l'exécution budgétaire, autant de nouveautés avec lesquelles il a fallu compter pour, dans une approche syndicale, contraindre le rectorat à plus de transparence, intervenir sur les choix en nous opposant à ceux contraires au développement du Service public d'éducation en Bretagne.

Quelques exemples de la démarche syndicale dans le cadre LOLF :

Rien n'était prévu sur le suivi par les instances paritaires. Nous avons obtenu du Recteur trois temps de concertation dans le cadre paritaire : élaboration du budget (novembre décembre), élaboration du PAPA (février) et exécution budgétaire (juin). Forts de ce résultat, nous sommes intervenus au niveau ministériel (DAF et DESCO) avec le S4 pour faire valoir notre expérience. Le SNES a ainsi obtenu la publication d'une circulaire pour que ce dispositif de concertation soit étendu à toutes les académies.

Chaque programme est accompagné d'un programme annuel de performances et d'indicateurs de performance. Ainsi, la révision à la hausse de l'indicateur "nombre d'élèves atteignant le niveau bac" nous servira pour revendiquer les moyens nécessaires pour atteindre ce résultat. Sur le doublement, nous sommes intervenus systématiquement pour que l'aspect pédagogique l'emporte sur l'aspect réduction des coûts.

Concernant les opérations rendues possibles par la "fongibilité" : nous n'avons pas contesté en décembre 2005 la transformation de quelques supports de MI-SE en supports de CPE ; sans entamer le potentiel de sur-

veillance elle permettait de doter en CPE une dizaine d'établissements et d'améliorer le mouvement des CPE. Lorsque le recteur a voulu supprimer 130 postes de surveillance pour financer le dépassement budgétaire induit par l'arrivée de 25 CPE "en surnombre" au mouvement Inter, nous nous y sommes fortement opposés et avons demandé que ce "surcoût" soit pris en charge par le Ministère. De même, nous nous sommes opposés à la volonté du recteur de financer des postes de direction en supprimant dans les EREA des postes d'éducateurs spécialisés

Dans l'enveloppe académique, une fois les retraités opérés au titre du budget national, le recteur a la main sur l'implantation des postes. Ces 2 dernières années, le travail syndical mené avec les S1 et les S2 a permis d'obtenir des améliorations non négligeables : en mars dernier 51 postes supplémentaires ont été implantés ce qui limite les mesures de cartes scolaires et améliorera quelque peu le mouvement intra.

Glossaire :

LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances
PAPA : Projet Annuel de Performance Académique
DAF : Direction des Affaires Financières
DESCO : Division des Enseignements Scolaires
EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
CTPA : Comité Technique Paritaire Académique
TZR : Titulaire sur Zone de Remplacement
ISSR : Indemnité de Suggestion Spéciale de Remplacement
SNICS : Syndicat National des Infirmières Conseillères de Santé
SNASUB : Syndicat National de l'Administration des Services Universitaires et des Bibliothèques
UNATOS : Union Nationale des ATOS
ASEN : ASsistant de l'Education Nationale
EVS : Emploi de Vie Scolaire
MGI : Mission Générale d'Insertion
GRETA : GRoupement d'ETAbblissement
CACFC : Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue
CSAIO : Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation
AIOA : Accueil Information Orientation Accompagnement
ZEP : Zone d'Education Prioritaire
REP : Réseau d'Education Prioritaire
CPCA : Commission Paritaire Consultative Académique des MI-SE

Nouvelle Gestion des Personnels

L'objectif ministériel est de casser les règles nationales, entamant ainsi par la "bande" nos statuts en donnant d'avantage de pouvoirs aux hiérarchies intermédiaires. Nous reprendrons ici deux exemples :

Hors classe

Les nouvelles modalités présentées au printemps 2005, en supprimant le barème antérieur et en introduisant la notion de mérite professionnel dynamitaient complètement les acquis de la lutte de 1989. Nous avons, dans toutes les réunions de concertation, montré qu'elles priveraient de cette promotion, un nombre considérable de collègues. Nous avons obtenu que le nouveau Recteur rouvre prioritairement ce dossier. Au CTPA de février 2006 et dans les Groupe de Travail qui ont suivi, le SNES a dressé un bilan exhaustif de la situation et demandé un retour à des critères de classement transparents et opposables à tous. Obstinément, l'administration a rejeté l'ancien barème ; cependant quelques passages de la circulaire laissent penser que nos remarques sur les injustices flagrantes de 2005 ont été entendues. (voir Snes-Bretagne n°71, page 12). Nous continuerons à exiger que les bonnes intentions de la circulaire soient traduites dans des éléments de barème.

Mouvement intra académique

En 2005 comme en 2006 nous avons obtenu que le rectorat renonce à des mesures de carte scolaire en zone de remplacement. Dans le cadre de l'autonomie des recteurs dans l'élaboration du barème nous avons défendu avec les autres syndicats de la FSU un barème équitable qui permette à chacun de muter. Nous avons fait des propositions pour les TZR et l'ensemble des candidats à mutation, certaines ont été retenues, d'autres partiellement (voir Snes-Bretagne n°71, page 4) Notre souci est double : améliorer la situation des collègues tout en gardant un maximum de cohérence entre les situations des académies. C'est pourquoi ce travail se fait en étroite collaboration avec les autres S3 dans le cadre d'un travail impulsé et coordonné par le S4.

Évaluation des personnels

Nous suivons de près avec nos camarades du SNICS, du SNASUB et de l'UNATOS l'évolution que connaissent la notation, l'évaluation et la promotion des agents. Depuis 2005, fiche de postes, entretiens individuels, objectifs à atteindre ... préfigurent ce qui pourrait devenir la règle pour l'ensemble des personnels.

PLUS CLASSIQUE MAIS TOUT AUSSI ESSENTIEL

Lutte contre la précarité

Nous avons convaincu le rectorat d'abandonner le recours aux vacataires ; de même l'a-t-on convaincu qu'il valait mieux reconduire un contractuel dans ses fonctions plutôt que de faire sortir un TZR de sa zone, lui payer des ISSR et en même temps payer des indemnités de chômage. Après une bataille longue et difficile nous avons obtenu, en janvier 2005, une revalorisation salariale substantielle pour les collègues contractuels. Un an de plus de lutte avec les collègues et de discussions avec le rectorat, et nous venons d'obtenir cette même revalorisation avec effet rétroactif en janvier 2004 pour nos collègues contractuels de la MGI, comme pour les autres.

Le suivi de l'affectation de nos collègues précaires dans l'attente d'un vrai barème, l'examen des situations difficiles en GT sont aussi des mieux.

ASEN : le dernier CTPA nous laisse penser que nous sommes en passe d'obtenir ce que la loi prévoit, à savoir un GT sur le modèle des CPCA des MISE avec élections de représentants.

Stagiaires

Le conseil auprès de nos jeunes collègues néo-titulaires nous conduit à assurer une présence hebdomadaire sur les sites IUFM.

Pour les stagiaires en situation, nos nombreuses interventions ont abouti à ce que la recherche de tuteur incombe à l'administration et non plus au stagiaire lui-même. Dans le cadre de la mise en place des 5 semaines de stage obligatoires depuis septembre 2005, nous avons obtenu que ces journées soient prises sur le temps de service des collègues et qu'une information leur soit donnée sur les modalités de validation de l'année. Depuis trois ans nous demandons une décharge de service pour les stagiaires : selon le rectorat, des progrès pourraient être accomplis à la rentrée 2006.

Orientation

Le CSAIO avait préparé une circulaire académique qui remettait en cause en annualisant le temps de service des COPsy, le décret RTT. En juin 2004 nous en avons obtenu le retrait et avons déjoué une nouvelle tentative en septembre 2005.

Sur les moyens financiers des CIO d'Etat nous avons obtenu une remise à plat dans la mesure où les moyens de fonctionnement des CIO d'Etat ne permettent pas aux COPsy de remplir correctement leurs missions auprès des jeunes dans les établissements : faute de moyens ils sont obligés de restreindre leur présence en établissement. Sur les moyens en personnels nous continuons d'intervenir pour que les recrutements en titulaires soient à la hauteur des besoins.

Dans le contexte actuel, la mise en place par la Région des "Maisons de la Formation Professionnelle" qui risquent de remettre en cause les missions de nos collègues, appelle toute notre vigilance.

Un service public et laïque fort...

Obtenir du rectorat l'accès pour tous les jeunes -où qu'ils habitent et soient scolarisés- à une offre de formation diversifiée et de qualité au sein du service public et laïque d'éducation, tel est notre objectif. C'est pourquoi nous nous opposons à la gestion en complémentarité des réseaux public et privé dans l'académie. C'est aussi ce qui nous a guidés dans les réunions de concertation sur la carte des formations et sur la carte des langues vivantes et régionales.

MGI

Nos interventions régulières et opiniâtres depuis 5ans ont fait sortir la MGI de la clandestinité. Un groupe de travail paritaire se réunit maintenant, et nous avons obtenu des avancées quant à la transparence sur la gestion des moyens. Nous continuons d'agir avec l'ensemble des personnels pour que cette mission continue d'exister avec des moyens conséquents et des personnels titulaires.

GRETA

Nous intervenons (en CACFC et ailleurs) pour que les GRETA aient les moyens d'assurer et de développer leur mission de service public face aux organismes de formation privés. Depuis janvier 2005 nous nous opposons à la fermeture du Greta du Trégor Goelo et intervenons à tous les niveaux pour éviter que la LOLF et les directives européennes ne fassent disparaître définitivement la formation continue des adultes de l'Education nationale.

... avec des personnels stables

S'opposer aux fermetures de postes, obtenir la transformation de BMP en postes définitifs ou encore obtenir la transformation des HS en postes, tel a été notre fil conducteur. L'action que nous avons impulsée sur le remplacement a conduit le Recteur à accepter d'utiliser une partie de ces HS pour maintenir ou créer des postes. De même nous dénonçons la politique rectorale de saupoudrage de 1/2 postes de CPE et de documentalistes et nous insistons sur la nécessité d'implanter des postes dans tous les établissements.

Sur les postes de surveillance, nous continuons de demander le retour au statut de MI-SE, nous nous opposons à la politique de suppressions de moyens de surveillance, au licenciement d'ASEN et à leur remplacement par des EVS. Nous menons l'action dans les CTP et associons les collègues dans les établissements notamment en appelant les CA à jouer pleinement leur rôle.

Education prioritaire

Nous avons dénoncé, dans les instances mais aussi dans notre expression dans les médias, la casse de l'Education Prioritaire. Nous avons démontré que, contrairement aux annonces, la grande majorité des collèges ZEP et REP de l'académie avaient perdu des moyens. Nous avons contesté la mise en place du dispositif EP1 ("Ambition réussite") porteur de déréglementation au niveau des enseignements et de la gestion des personnels. Dans cet esprit nous nous sommes élevés contre le profilage des 6 postes "ambition réussite" dans l'académie.

ACTION

De nombreuses actions ont été menées au niveau académique :

Défense des personnels...

TZR, précarité, mouvement académique, hors classe, MGI... elles ont revêtu divers aspects avec le souci permanent d'associer l'ensemble des collègues et en montrant la cohérence de ces réformes souvent inspirées des directives européennes. Pas toujours simple à faire comprendre ! Face à ces difficultés, les actions proposées n'ont pas recueilli l'écho que nous escomptions. La dernière en date -certes en plein mouvement anti-CPE- concerne le rassemblement "éducation prioritaire" du 22 mars au Rectorat. Pourtant loi sur l'égalité des chances, socle commun et fin de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans la politique libérale de transformation de la société que l'on veut nous imposer.

Mobilisations 2004 - 2006

Nous devons souligner les difficultés que nous avons rencontrées pour entraîner une majorité de collègues dans les mobilisations de ces deux dernières années.

Si en 2004-2005 la mobilisation a été crescendo entre la grève de décembre sur les questions d'éducation et les mobilisations de février mars sur les salaires dans la fonction publique, la situation s'est compliquée depuis la rentrée 2005.

Certes, dans l'académie, les actions menées pendant le premier trimestre 2005/2006 sur le "remplacement De Robien" ont globalement bien fonctionné : peu de protocoles ont été élaborés et c'est aussi cette résistance qui a permis d'obtenir qu'une partie des HSA prévues puisse servir à implanter des postes.

Plus difficile de convaincre les collègues de s'engager dans les actions Fonction publique d'octobre et Education en novembre 2005 ; au vu des taux de grévistes nous pouvons dire que nous avons essuyé un échec dont il nous faut analyser les causes. Banalisation de la grève, gouvernement de choc, manque de résultats, sont des pistes à creuser.

...

... L'engagement dans les grèves et manifestations contre le CPE de février et mars 2006 (60% de grévistes dans l'académie le 18 mars) vient nuancer le propos et montrent que les mouvements se construisent, que les collègues s'y engagent d'autant plus facilement que le cadre unitaire large existe et que les possibilités d'aboutir sont perçues. Un travail de fond auprès des collègues est donc nécessaire : nous l'avons relancé avec les S2 en multipliant les rencontres dans les établissements. Informer, débattre, montrer les cohérences, faire des propositions, et convaincre de la nécessité d'agir, voilà ce qui nous anime dans un paysage professionnel qui change et dont il faut tenir compte. Il faut convaincre ! L'action presse bouton ne marche pas ! Depuis le début de l'année scolaire 2005, nous avons visité 3/4 des établissements de l'académie. Ce travail d'explications prend d'autres formes : stages de l'observatoire des pratiques, colloques, publications et site académique. La lettre flash initiée en janvier 2006 vient compléter, dans les situations d'urgence, le Snes-Bretagne.



... Elections Professionnelles

Les résultats obtenus sont un succès. C'est le fruit de tout le travail effectué par le SNES et ses élus dans les CAPA et dans les instances paritaires. C'est le fruit du travail de terrain qu'inlassablement les militants réalisent.

Notre responsabilité en est d'autant plus grande. Ce résultat doit maintenant se traduire en terme de syndicalisation : le potentiel existe eu égard aux résultats des élections professionnelles.

Nous vous appelons à voter pour le rapport d'activité et le rapport financier

La nouvelle loi de décentralisation donne aux régions des pouvoirs importants notamment sur les questions de formation.

Nous avons, avec la FSU participé à la concertation, avec le Conseil régional, pendant l'élaboration du Plan Prévisionnel d'Investissements des lycées. La Stratégie Régionale Emploi Formation (SREF) qui sera votée en juin 2006 arrêtera les grandes orientations de la Région en matière de formation (carte des formations, apprentissage, formation continue, VAE...) et intégrera un volet qui fera la synthèse des politiques des Conseils généraux (créations de nouveaux collèges, fermetures, constructions rénovations etc.)

La coordination régionale FSU élabore des propositions qu'elle soumettra aux élus et qu'elle présentera au CAEN afin de peser sur des décisions qui engageront l'avenir du système éducatif en Bretagne pour 3 ans. Le SNES contribue à la réflexion et à l'élaboration de ce document.

Une partie de la SREF concerne l'AIOA (Orientation), les maisons de l'emploi, de la formation professionnelle, le "guichet unique". Face aux menaces qui planent plus que jamais sur le service public d'orientation nous travaillons très précisément ce dossier.

Les retraités

Nous avons veillé à ce que nos collègues retraités qui ont plus que jamais besoin de se défendre, continuent à se syndiquer et à participer aux différentes activités du SNES. Mémoire du SNES, ils sont détenteurs du patrimoine syndical et ont beaucoup à transmettre tant sur le plan de leur expérience syndicale que du point de vue de leur expérience professionnelle. Nous les avons tout particulièrement associés aux travaux du congrès académique de mars 2005. Nous les associons aussi à l'activité du S3.

L'activité du S3 est portée par de nombreux militants soucieux du respect des mandats qui leur ont été confiés, soucieux d'obtenir des résultats. Déchargés partiellement pour certains, pas du tout pour d'autres, ils ne comptent pas leur temps. Le travail réalisé, encore perfectible, est le résultat d'un travail d'équipe en lien étroit avec les S2, les S1 et bien évidemment le S4.

Le Secrétariat Académique

- Michelle Carmès** Secrétaire générale
- Patricia Laborie** Secrétaire générale adjointe
- Gwénaél Le Paih** Secrétaire général adjoint
- André Le Bourg** Secrétaire général adjoint
- Didier Quidu** Trésorier
- Christelle Carnet** Secrétaire académique
- Morgane Petiteau** Secrétaire académique
- Vincent Plé** Secrétaire académique

Recettes	Recettes	2004-2005	Février-2006
	Cotisations	539 916 euros	309 495 euros
	Remboursements prestations	4 869 euros	2 032 euros
	Autres	1 907 euros	435 euros
	Total	546 692 euros	311 962 euros

Dépenses	Dépenses	2004-2005	Février-2006
	Fonctionnement S3	26 144 euros	15 307 euros
	Affranchissement	16 888 euros	7 219 euros
	Téléphone	5 981 euros	1 841 euros
	Salaire et charges	36 450 euros	19 864 euros
	Frais réunions, déplacements	14 202 euros	3 145 euros
	Stages observatoire	5 048 euros	10 922 euros
	Versements FSU	3 528 euros	5 367 euros
	Versements S2	27 070 euros	14 500 euros
	Versements S4	346 812 euros	137 400 euros
	Action	642 euros	252 euros
	Publications	27 337 euros	12 256 euros
	Informatique	558 euros	2 114 euros
	Location et entretiens machines	19 098 euros	4 259 euros
	Local	7 517 euros	6 101 euros
	Total	537 275 euros	240 547 euros

Jean Carnot, retraité



Didier Quidu, trésorier

Alain Lalys, trésorier adjoint



Gilles Calvez, trésorier adjoint



Henri Mulot, retraité



Philippe Amelot, site internet



André Garrec, informatique



Jean Pierre Louarn, retraité



Avec le SNES et la FSU, Construire un syndicalisme rassembleur, pour combattre le libéralisme

Vous allez voter pour élire la direction académique du SNES. Pourquoi deux listes ? Cette organisation en tendances (ou "courants de pensée") est une originalité du syndicalisme enseignant à la fois héritage de l'histoire et de la place du SNES dans le second degré. Le SNES est majoritaire dans la profession parce qu'il rassemble des points de vue différents sur certains problèmes et des orientations parfois divergentes. L'existence de tendances répond à un besoin d'être tous ensemble dans le même syndicat tout en affirmant et en respectant la diversité des sensibilités. Estimant que le SNES ne peut que s'enrichir de la confrontation des idées, **Unité et Action** a toujours proposé aux courants minoritaires de participer au secrétariat académique. Nous renouvelons aujourd'hui cette proposition.

Les valeurs et les principes qui rassemblent les militants UA

- Partir du vécu du terrain, être à l'écoute des préoccupations et des aspirations des collègues, construire les revendications avec eux ;
- Développer des pratiques syndicales, cherchant à rassembler et à mobiliser la majorité des personnels dans leur diversité ; toujours rechercher des actions unitaires, mais aussi savoir aller seul à l'action lorsque les circonstances l'imposent.

... des défis à relever

• **Renforcer le SNES** en repensant notre fonctionnement et en assurant le renouvellement des militant(e)s dans le syndicat. Le renouvellement des générations dans nos métiers nous oblige repenser nos formes d'organisation et de fonctionnement et à nous engager dans une politique volontariste de formation des jeunes militantes et militants. La structuration du syndicat en sections d'établissement (S1) joue un rôle majeur dans la syndicalisation et l'action. Mais avec l'accroissement de l'autonomie des établissements, les problèmes rencontrés sur le terrain deviennent plus complexes et les réponses demandent souvent de grandes compétences. Nous devons donc former et

• Défendre les personnels au quotidien, les précaires et les titulaires, les enseignants, les MI-SE et les ASEN, les CPE, les CO-Psy, les actifs comme les retraités, sans opposer "syndicat de services" et "syndicat de luttes";

• Défendre une conception du métier qui corresponde aux réalités d'aujourd'hui et aux aspirations des personnels en invitant les syndiqués à la réflexion sur les contenus enseignés et les pratiques pédagogiques : c'est le rôle de " l'Observatoire des programmes et des pratiques " que nous avons mis en place dans l'académie et qui permet à des centaines de collègues de participer à des stages, de débattre et de construire une analyse et des propositions.

• Etre une force qui lutte pour une Ecole plus juste, pour la réussite de tous : concrètement c'est lutter contre l'échec scolaire et ses déterminations sociales, c'est combattre toutes les discriminations et promouvoir les valeurs laïques. L'Education n'est pas une marchandise, ni l'Ecole une entreprise !

• Combattre pour une SOCIETE et un MONDE plus JUSTES et plus SOLIDAIRES, donc contribuer à construire des alternatives économiques et sociales.

aider les collectifs de militants dans les établissements. Cela passe peut être par une évolution de notre organisation dans les bassins. Cela passe aussi par la recherche permanente d'une démocratie plus interactive avec une meilleure circulation de l'information entre les syndiqués pour être plus réactifs et plus efficaces. Le syndicat doit être un CONTRE-POUVOIR à tous les niveaux.

Cela ne nous dispense pas de consulter l'ensemble de la profession donc au-delà de nos syndiqués, selon des modalités à déterminer localement et à ne pas hésiter à s'investir dans des formes d'auto-organisation lorsque celles-ci correspondent à une réalité démocratique.

... Les formes traditionnelles d'action collective (pétitions, manifestations, grèves...) conservent toute leur valeur, mais nous devons aussi nous saisir de nouvelles formes de mobilisation ayant un impact symbolique et médiatique fort.

• S'opposer à la politique libérale de casse du service public d'éducation, de remise en cause de la protection sociale et des acquis sociaux :

Les politiques mises en œuvre depuis 2002 sont de plus en plus dures pour les jeunes et les salariés. Dans le secteur de l'Education, le gouvernement tente de revenir sur le consensus social d'un accès à l'école, égal pour tous, et d'un service public d'éducation fondé sur des personnels qualifiés et disposant d'un statut. La loi Fillon qui révisait à la baisse les ambitions du système éducatif, instaure une école à 2 vitesses et modifie le sens de nos métiers, la récente mise en cause de l'Education Prioritaire, et la loi Borloo dite de "l'égalité des chances" contenant le CPE et le retour de l'apprentissage à 14 ans, en sont les dernières illustrations. En même temps, la Réforme de l'Etat et de la Fonction Publique qui s'accompagne d'une nouvelle étape de décentralisation et de déconcentration (ce qui n'entraîne pas mécaniquement davantage de démocratie), provoque une diversification des conditions d'enseignement et de travail, et cherche à développer une individualisation des situations de nature à provoquer l'éclatement des collectifs de travail et des solidarités professionnelles.

• Refuser la gestion "managériale" de l'Ecole

La mise en œuvre de la LOLF dans un contexte budgétaire de suppressions massives de postes oblige les rectorats à rechercher à tout prix des réductions de coûts sur le dos des personnels et des élèves. Il s'agit bien de faire fonctionner le service public comme une entreprise en mettant en œuvre de nouvelles logiques de gestion visant à faire baisser les coûts. La gestion de la masse salariale et donc des "ressources Humaines" sont maintenant de la compétence du Recteur:

• recherche du rendement maximum des personnels (TZR, services bivalents et/ou à complément de service, remplacements De Robien etc.) ;

• précarisation d'un nombre de plus en plus important des personnels : contractuels aux droits moindres à ceux des anciens MA, assistants d'éducation licenciés à chaque rentrée alors que les MI-SE avaient un statut ;

• mise en concurrence des catégories de personnel et des établissements

• individualisation des carrières avec la multiplication des postes à profil et la mise en œuvre de nouvelles logiques pour l'accès à la hors classe ...

• Rassembler les personnels, proposer des alternatives

Cette politique représente un risque majeur pour la profession. Nous devons continuer inlassablement à apporter les explications nécessaires, à combattre toutes les tentatives de casser le service public d'éducation et nos statuts. Et nous devons tout mettre en œuvre pour rassembler les personnels actifs et retraités dans l'action collective et proposer des alternatives. Cette logique de casse du Service public d'Education est en cohérence avec la politique ultra-libérale mise en œuvre dans le domaine économique et social par la majorité. Toutes les réformes mises en œuvre par Raffarin ou de Villepin ont pour objectif d'affaiblir les solidarités et la protection sociale. Le chômage et la précarité menacent le lien social et rejettent des populations entières dans la pauvreté et la marginalité. Nous en mesurons bien les conséquences dans nos classes.

• Agir du local à l'international

Depuis toujours, le SNES est engagé dans le mouvement syndical européen et mondial. Aujourd'hui, la convergence des politiques mises en œuvre en Europe et dans le monde implique que notre syndicat et la FSU contribuent au renforcement du mouvement syndical à l'échelle européenne et mondiale pour construire un monde plus juste et solidaire. Nous devons continuer à nous engager dans les forums sociaux locaux et internationaux avec des associations et d'autres partenaires syndicaux hors du champ éducatif.

De la même manière, nous devons continuer à nous engager pour la défense des "sans papiers" (la répression touche maintenant certains de nos élèves), pour la solidarité avec les plus démunis (droit au logement...) pour la défense des droits et libertés en France et dans le monde, et pour la paix.

RIEN NE PEUT SE FAIRE SANS LES SYNDIQUES !

**Débattre, construire, pour revendiquer, proposer et agir tous ensemble pour avancer !
Cela reste notre ligne de conduite.**

Votez pour la Liste Unité & Action

Nous remercions les camarades qui n'ont pu, faute de place, figurer sur notre liste ; ceux qui, pour des raisons diverses ont laissé leur place à de nouveaux candidats. Tous restent fidèles au SNES et à "Unité & Action".



Liste Unité & Action

1	CARMES Michelle	certifiée	Collège Le Braz Saint-Brieuc
2	LE PAIH Gwénaél	certifié	Collège Broons
3	LABORIE Patricia	certifiée	Lycée Joseph Loth Pontivy
4	PETITEAU Morgane	certifiée	TZR Zone de Vannes
5	PLE Vincent	certifié	TZR Zone de Rennes
6	CARNET Christelle	certifiée Stag	Collège Betton
7	QUIDU Didier	certifié	Collège du Landry Rennes
8	BRUN Brigitte	certifié	Collège Liffré
9	CAVEY Jean-Charles	certifié	Lycée Joliot Curie Rennes
10	JAMET-MADEC Thérèse	certifiée	Lycée Félix Le Dantec Lannion
11	MARECHAL Maurice	non titulaire	Collège des Abers Lannilis
12	RECOURSE Hélène	certifiée	Collège Le Braz Saint-Brieuc
13	COIGNEC Pascal	certifié	Collège Briec
14	MARTINAT Gilbert	certifié	Collège Zola Rennes
15	PAYEN Michel	certifié	Collège M.Gandhi Fougères
16	BOUGLOUAN Joël	certifié	Lycée Jean Macé Lanester
17	LEAUSTIC Philippe	agrégé	Lycée Colbert Lorient
18	BRETON Tangi	MI-SE	Collège du Château Morlaix
19	RENAULT Jeanine	retraîtée	Ille et Vilaine
20	LE PRIOL Jean-Paul	CPE	Collège Jean Lurçat Lanester
21	JAFFRES Christian	COPsy	CIO Rennes Nord
22	LE GUELLEC Jean-Luc	certifié	Lycée Rabelais Saint Brieuc
23	GARREC André	certifié	Lycée Dupuy De Lôme Lorient
24	LE MONTREER Yveline	certifiée	GRETA du Trégor Lannion
25	RAVASIO Daniel	certifié	Collège du Château Morlaix
26	CRASSIN Daniel	certifié	Lycée du Léon Landivisiau
27	DEBRETAGNE Olivier	agrégé	Lycée Savina Tréguier
28	LOURDAIS-LEROUX Yvan	certifié	MGI -LP Jean Jaurès Rennes
29	LE CHARLES Hervé	certifié	Lycée Freyssinet Saint Brieuc
30	LEMONNIER Yannick	certifié	Collège Charcot Saint Malo
31	JACOB Brigitte	certifié	Collège Callac
32	LE BOURG André	certifié	Lycée Maupertuis Saint Malo
33	BEDELET Stéphanie	agrégée	Collège Camille Guérin Saint Méen
34	LE ROY Youn	certifié	Lycée Dupuy De Lôme Brest
35	SALAUN Pierre	certifié	Collège Le Goffic Lannion
36	BOLZER Gilles	certifié	Collège Chateaubriand Gourin
37	CARPENTIER Marie-Pierre	certifiée	Collège Kérichen Brest
38	KERVOELEN Christian	agrégé	Lycée Félix Le Dantec Lannion
39	DRIDER Khaled	certifié	Collège des Gayeulles Rennes
40	DEMY Bruno	certifié	Collège Pluneret
41	COCHET Mickaël	certifié	Lycée Sévigné Cesson
42	KERVADEC Anita	agrégée	Lycée Lesage Vannes
43	TARROUX Patrick	certifié	Collège Zola Rennes
44	CHRETIEN Stéphane	agrégée	Lycée Félix Le Dantec Lannion
45	BORNET Amandine	certifiée	TZR Zone de Rennes
46	BIRIEN Christophe	certifié	Collège Allain Crozon
47	REBUFFIE Laurent	certifié	Lycée Bréquigny Rennes
48	CORRE Sylvain	certifié	Lycée Rabelais Saint Brieuc
49	FOUILLE Jean-Pierre	agrégé	Collège Riantec
50	HEUZE Philippe	certifié	Collège Bruz
51	EUSTACHE-LAVANANT Bernadette	certifiée	Collège de Kerallan Plouzane
52	LIZE Magali	certifiée	TZR Zone de Rennes
53	SAMICA Jean-Pierre	retraité	Côtes d'Armor
54	RENAULT Claudine	COPsy	CIO Rennes
55	PERON Françoise	certifiée	Lycée Cornouailles Quimper
56	CALVEZ Gilles	certifié	Lycée d'Argentré Vitré
57	DELPIROU Alain	certifié	Collège A.Brionne St Aubin
58	VILMIN Jocelyne	certifiée	Lycée Kérichen Brest
59	COATMELEC Annie	retraîtée	Ille et Vilaine
60	PUCEL Armelle	certifiée	Lycée Vauban Brest
61	BUARD Jean	certifié	Lycée Freyssinet Saint Brieuc
62	DANIELOU Annick	retraîtée	Finistère

Profession de foi de la liste Ecole Emancipée

L'école est au cœur des attaques du patronat et des gouvernements **successifs :**

- La précarité se décline en contractuels, vacataires, assistant d'éducation, contrat de vie scolaire, CES, CED... comme ailleurs.
- La flexibilité se mesure à l'aune des TZR, des remplacements de courte durée, des postes sur plusieurs établissements...
- Les suppressions de postes se multiplient dans les établissements mais aussi : documentation (CRDP), conseillers d'orientation-psychologue, surveillants, IATOS...
- Le salaire au mérite est à l'œuvre avec le rôle déterminant des chefs d'établissement et des inspecteurs dans les notations ou l'avancement. Autant de moyens de peser sur la communauté éducative et de diviser les enseignants.
- La caporalisation est en marche avec les projets de conseil pédagogique, le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement, l'autonomie des établissements...

La remise en cause du service public d'éducation

- Le rectorat gère les moyens d'éducation par bassin, sans se préoccuper du caractère confessionnel ou non des établissements. Nous réaffirmons notre volonté d'un seul service public d'éducation, laïque, gratuit et obligatoire.
- Le patronat tend de plus en plus à influencer les enseignements. Il le fait directement par des instituts de formation privés, il tente de le faire de plus en plus par le biais de la formation professionnelle et l'apprentissage. Il a réussi à imposer des critères de gestion proches sinon identiques à ceux de l'entreprise (LOLF). Le combat pour l'école pour tous passe par la définition d'un enseignement pour tous et non par une adaptation à l'économie.
- L'indépendance des enseignants, doit être réaffirmée au moment où nous voyons les conseils d'administration des établissements, les municipalités, les conseils généraux et régionaux réclamaient plus de pouvoir sur l'école. A nous de nous opposer avec force à cette dérive. Ce n'est pas celui qui paie qui décide !

Une direction du SNES atone :

Une fois passée les élections professionnelles - dont nous nous félicitons du résultat - les équipes dirigeantes du SNES abandonnent le terrain revendica-

tif. Ce qu'illustre bien l'attitude du SNES national dans les mobilisations autour du CPE.

Le Bureau National du SNES, réuni le 21 février, a majoritairement décidé de suspendre sa participation au 7 mars à une éventuelle décision en ce sens de la CGT confédérale. Cette décision posait avec acuité la question du rôle que nous voulons voir jouer à la FSU : éternelle cinquième roue du carrosse suspendue aux (non) décisions des confédérations ou élément moteur dans la constitution d'un pôle de lutte et de résistance face aux agressions libérales ?

Les élus Ecole Emancipée, mais aussi des responsables académiques ont défendu l'idée qu'un appel national à la grève était indispensable et devait être annoncé au plus tôt pour contribuer au succès de cette journée et relancer une dynamique de mobilisation également alimentée par la question des ZEP et des postes.

Il a fallu attendre le 1er mars pour que la FSU se décide à appeler à la grève le 7 mars et la direction du SNES s'y est opposée jusqu'au bout ! Comment préparer une mobilisation de l'ensemble des enseignants sans un seul tract d'appel, sans affiche, sans argumentaire, avec un appel à la mobilisation diffusé 6 jours avant la grève et les manifestations ?

Pour la démocratie interne

La gestion des carrières et du mouvement, indispensable pour les collègues, ne doit pas empêcher les discussions sur les enjeux fondamentaux auxquels nous sommes confrontés. Par manque de temps ou par choix d'investissement, les débats sur le positionnement syndical sont trop réduits dans la section académique.

Les réunions de commissions académiques s'espacent (trois depuis le début de l'année), elles sont convoquées au dernier moment, empêchant toute discussion dans les sections d'établissements, l'ordre du jour est flou... la CA se transforme en chambre d'enregistrement, les décisions se prennent au sein du secrétariat académique. Ce n'est pas notre conception du syndicalisme !

Nous voulons plus de transparence, nous voulons que la démocratie parte de la base. C'est dans les sections d'établissements que l'on doit discuter. Les décisions doivent être prises après consultation des syndiqués.

C'est dans ce sens que nous vous appellerons à voter pour la liste que nous présenterons pour l'élection de la CA académique et que nous demanderons à participer au secrétariat académique.

Les équipes Ecole Emancipée de l'académie, participent à la vie du SNES et de la FSU dans diverses instances. Elles sont ouvertes à toutes les sensibilités politiques présentes sur le plan national ou régional, beaucoup d'entre nous ne se reconnaissent dans aucun parti ;

ce qui nous unit c'est la volonté d'un syndicalisme démocratique, unitaire et de combat.



Liste Ecole Emancipée

1	Patrick Pierre	agrégé	Lycée Jacques Cartier Saint-Malo
2	Béatrice Boulatoff	CPE	Lycée Hôtelier Dinard
3	Dominique Baudel	certifié	Lycée Brocéliande Guer
4	Véronique Schersach	certifiée	Lycée Kerraoul Paimpol
5	Alain Le Roux	certifié	Collège Brocéliande Guer
6	Véronique Heydon	agrégée	Lycée Iroise Brest
7	Jean-Pierre Lamour	certifié	Lycée F. Bienvenüe Loudéac
8	Anne Le Delliou	certifiée	Collège Mauron
9	Jean Mauvoisin	certifié	Collège Bellevue Redon
10	Isabelle Vallière	agrégée	Lycée Joliot-Curie Rennes
11	Hugues Le Corre	ASEN	Lycée Hôtelier Dinard
12	Michèle Le Guitton	certifiée	Lycée Brocéliande Guer
13	Philippe Melaine	certifié	TZR Rennes
14	Monié Frédérique	agrégée	Lycée Hôtelier Dinard
15	Michel Hélaudais	ASEN	Lycée Brocéliande Guer
16	Florence Lemotheux	certifiée	Collège Broussais Dinan
17	David Bensoussan	chair sup	Lycée Chateaubriand Rennes
18	Marie-Dominique Anglesio	agrégée	Lycée Ernest Renan Saint-Brieuc
19	Pascal Grimaldi	ASEN	Lycée Chateaubriand Rennes
20	Stéphanie Chauvin	certifiée	Collège Berg-er-vil Quiberon
21	Patrick Heydon	certifié	Lycée de l'Elorn Landerneau
22	Marie-Christine Mourot	certifiée	Lycée Hôtelier Dinard
23	Thomas Le Guennic	certifié	Lycée F. Bienvenüe Loudéac
24	Nolwenn Roy	certifiée	Lycée Kerraoul Paimpol
25	Edouard Descottes	certifié	Lycée Jean Macé Rennes
26	Géraldine Maigné	agrégée	Lycée Kerraoul Paimpol
27	Pierre Le Goic	agrégé	Lycée Harteloire Brest
28	Danièle Cado	retraîtée	Saint-Brieuc
29	Gilles Renault	certifié	Lycée Jacques Cartier Saint-Malo
30	Gianni Perez	agrégé	Lycée Bertrand D'Argentré Vitré
31	Patrick Le Dù	certifié	Lycée Kerraoul Paimpol
32	Gilles Lucas	certifié	TZR Rennes
33	Stéphane Tanguy	agrégé	Collège Iroise Brest
34	Gilles Barbier	certifié	Lycée Chaptal Saint-Brieuc
35	Daniel Mullet	certifié	Lycée Jacques Cartier Saint-Malo
36	Laurent Le Bris	certifié	Collège Kervizic Chatelaudren
37	Edouard Renard	retraité	Saint-Brieuc

En préambule, nous tenons à faire savoir que nos critiques ne portent pas sur l'action des individus dans les multiples tâches auxquelles ils sont confrontés Il s'agit de présenter notre vision de ce qu'aurait pu être la ligne syndicale défendue par la section académique dans les deux dernières années afin d'enrichir le débat.

► La LOLF, machine de guerre contre le service public d'éducation.

Le rapport d'activité souligne à juste titre les conséquences désastreuses de l'application de la LOLF dans notre académie. Cette réforme "comptable" adoptée par la gauche et la droite lors de sa présentation au parlement est l'exemple même d'une dérive gestionnaire du service public d'éducation. Ce n'est pas un hasard si elle est couplée avec les "nouveaux critères de gestion du personnel" car la logique est la même : une logique entrepreneuriale et non une logique de service public.

Avec la LOLF, les Rectorats agissent comme des acteurs économiques, ils reçoivent un budget et le gèrent en fonction d'"indicateurs de performances" comptables. La gestion des redoublements est ainsi purement financière sans se préoccuper de l'épanouissement des élèves ou de leur réussite. La suppression des crédits sociaux du Rectorat, le remplacement des ASEN par des EVS, les CPE financés par les suppressions de MISE (eux même remplacés par des ASEN, eux mêmes remplacés par des EVS...) en sont d'autres exemples.

Quand le rapport souligne, à juste titre, l'absence de contrôle ou de concertation syndicale, il illustre cette dérive bureaucratique. Dans ce cadre, la responsabilité de notre académie est grande puisqu'elle teste la réforme : il faut demander la suppression de la LOLF comme critère de gestion.

C'est aussi la LOLF qui permet de gérer les établissements en bassin et de sauver l'enseignement privé en limitant les inscriptions dans le public.

Plus que jamais : un seul service public d'enseignement ! La loi Borloo n'a pas retenu toute notre attention. Alors que les étudiants demandent l'abrogation de la loi Borloo, la FSU nationale, et son principal syndicat le SNES, s'alignent sur l'intersyndicale et mobilisent sur le CPE !

La loi Borloo pousse à la précarité notamment en préconisant l'apprentissage à 14 ans et la création des EVS (qui remplacent les ASEN qui eux-mêmes...). L'éducation nationale est un vivier d'emplois précaires : depuis les MA, les statuts précaires se sont multipliés sans que nous soyons vraiment mobilisés sur ce sujet. Le forcing du rectorat sur les EVS, les propositions de Robien pour les directeurs d'école montrent que nous sommes sur le devant de la scène. La période récente doit nous inciter à être plus offensifs sur ce thème.

► Le mérite

L'introduction du mérite dans la gestion des carrières va bouleverser complètement le métier. L'exemple des autres secteurs de la fonction publique est là pour le montrer. A la Poste les "entretiens de progrès" ont pour conséquence une individualisation du salaire et une plus

grande emprise des petits chefs sur les salariés. À France-Télécom, une réforme faite à petits pas (début sous Rocard, fin votée sous le gouvernement Jospin) fixe le salaire en trois parts dont une est laissée à l'appréciation du chef de service.

Nous devons tout faire pour supprimer l'individualisation des salaires et refuser les conseils pédagogiques. Ces mesures vont livrer les collègues à l'arbitraire et aux pressions de la hiérarchie. Ils sont une machine de guerre contre le syndicalisme enseignant, bête noire des gouvernants.

► Vie syndicale et actions

Dans notre profession plus qu'ailleurs nous devons à tous prix conserver notre indépendance et notre liberté d'action. Le salaire au mérite, les pressions du "projet d'établissement", les critères de performance vont tous dans le sens d'une remise en cause de cette indépendance. Le Ministère voit son action faciliter par notre division. Alors que la FSU est très largement majoritaire, chaque syndicat joue sa partition en solo. Il n'y a qu'un seul budget, un seul ministère, nous faisons tous le même métier nous devons aller vers la suppression des champs de syndicalisation au profit d'un fonctionnement dans le cadre unique de la FSU. S'opposer à la politique rectorale : licenciement des infirmières, suppression des ASEN mais aussi suppression de la scolarité à deux ans, fermeture de pans entiers de formations professionnelles ... demande l'unité et des actions adaptées.

Le rapport d'activité pointe une dure réalité, incontournable, le peu de succès des grèves de 24 heures ! Nous avons toujours été opposés à ce type d'action. Sur les retraites, sur la loi Fillon, il a engendré des défaites et, aujourd'hui, sans la mobilisation des étudiants, aurions-nous obtenu le retrait du CPE ? Car les faits sont là : les journées d'action à répétition, les "temps forts" étalés sur l'année scolaire mènent au même résultat : l'usure des plus mobilisés, des pertes de salaires importantes. En revanche, les manifs sont massives mais beaucoup de manifestant se "débrouillent" pour éviter de perdre une journée de salaire !

Il nous faut réfléchir d'urgence à d'autres formes d'action. Pour cela nous devons faire vivre le syndicalisme là où sont les gens. Il faut faire vivre des "unions locales" de l'éducation nationale et agir à ce niveau. Les étudiants ont montré que, plus que la concertation, c'est la mobilisation et la volonté de se faire respecter qui paie. Le mieux que nous ayons à faire est de nous inspirer de leur exemple...

Plus que jamais, ensemble, mobilisons nous pour faire vivre le syndicat, retrouver le sens de l'action collective et affronter les graves menaces sur notre métier.

C'est le sens du combat de la liste école émancipée

L'existence des tendances permet d'enrichir la réflexion et les débats : nous y tenons. Cela suppose toutefois compréhension et analyse des données, la posture idéologique ne suffit pas. Nous reprendrons ici quatre points de la critique.

► La LOLF est elle une machine de guerre contre le service public d'éducation ?

Nous partageons une grande partie de l'analyse de nos camarades de l'Ecole Emancipée. Alors où est le problème ?

Rappelons que la LOLF "Loi organique relative aux Lois de finances" ne concerne pas que l'Education Nationale ; elle concerne l'Etat tout entier. Elle a été conçue et est utilisée dans la perspective libérale de la Réforme de l'Etat - réduction des impôts, désengagement de l'Etat, casse des services publics- mais elle pourrait être utilisée autrement, elle n'interdit en rien une politique progressiste. Avec un budget en augmentation substantielle, il y aurait, y compris au niveau académique, possibilité de réorienter la politique éducative. Quant aux "indicateurs de performance", ils sont votés par les députés, ils ne sont donc pas gravés dans le marbre, on peut en définir d'autres au service d'une politique ambitieuse pour les jeunes et les personnels, pour des services publics forts.

Que l'on cherche à montrer les cohérences entre les différentes réformes en cours en insistant sur le rôle joué au niveau européen par les MOC (Méthode Ouverte de Coordination) est légitime, nous y sommes nous-mêmes revenu dans le rapport d'activité. Mais en voulant à tout prix montrer que tout est dans tout et réciproquement, nos camarades de l'Ecole Emancipée procèdent à des raccourcis et des amalgames qui obscurcissent la réflexion au lieu d'aider à la compréhension. La politique de bassins, la concurrence public privé ne datent pas de la LOLF. Mais cela nous confirme dans l'idée qu'il faut poursuivre notre campagne d'information et de débats en direction des collègues y compris des militants Ecole Emancipée.

L'Ecole Emancipée aurait souhaité que nous disions non à la LOLF. Concrètement puisque la loi s'applique cela signifierait laisser les mains libres au Recteur au risque par exemple d'être incapables de nous opposer au licenciement de nos collègues infirmières non-titulaires, d'être incapables d'argumenter contre le licenciement des ASEN, contre la fermeture de postes gagés en Greta, de renoncer à l'augmentation des salai-

res à la MGI, de ne rien dire sur les objectifs de scolarisation à la baisse dans les lycées généraux, technologiques et professionnels (71% d'une classe d'âge au niveau Bac). C'est une autre conception de l'action syndicale que nous défendons à Unité et Action.

► Ce n'est pas parce qu'il existe plusieurs syndicats à la FSU dans le champ Education Nationale que chacun jouerait sa partition et que l'unité serait plus difficile à réaliser. Sans nier les difficultés, rappelons les interventions faites dans les instances et rappelons aussi le travail collectif réalisé tous syndicats confondus dans et hors Education Nationale au sein de la FSU régionale.

► Nous sommes effectivement désarmés lorsque nous lisons le passage sur la lutte contre le CPE car enfin : quelles sont les organisations syndicales qui tout au long des deux mois de lutte n'ont cessé de mettre en avant l'intégralité de la Loi sur l'égalité des Chances ? l'UNEF, les organisations lycéennes et la FSU. Un bref coup d'œil au dernier numéro du SNES-Bretagne et que l'on arrête avec les faux procès !

► Modalités d'action

La question n'est pas de savoir si la grève reconductible est plus attractive et plus productive que des actions ponctuelles, la question est de savoir comment on fait pour créer avec les collègues les conditions d'une action majoritaire qui permette de gagner ? Le mouvement anti -CPE, construit dans l'unité et dans la durée a permis de gagner ; quant à celui de 2003 pour lequel nous avons défendu l'appel à l'amplification et à la reconduction de la grève au congrès national du SNES à Toulouse, il faudrait en faire une analyse plus approfondie.

Il n'y a pas de solution miracle, les modalités s'apprécient souvent en marchant mais nous le répétons : informer au plus près pour convaincre les collègues de se lancer dans l'action à tous les niveaux, c'est primordial.

Les GRETA menacés : signez la pétition intersyndicale !

Pour les GRETA, le gouvernement persiste dans la même attitude que celle adoptée pour le CPE, celle du mensonge à l'opinion publique et du mépris à l'égard des personnels.

Côté rue, il affiche par médias interposés, le dialogue social, l'importance de la Formation Tout au Long de la Vie, de la VAE et de la qualification des actifs.

Côté cour, il met, sous prétexte d'application de la LOLF, les GRETA (qui sont tenus de fonctionner sur ressources propres, sans subvention de l'Etat) en quasi faillite pour 2007 en refusant la compensation intégrale du surcoût de 50% des postes gagés engendré par l'imputation à leur budget du financement de "la part patronale de la pension civile, de la cotisation d'allocations familiales et du fonds d'aide au logement".

Le SNES et la FSU luttent pour que l'Education nationale continue à assurer sa mission de formation continue des adultes. C'est un combat permanent dans le contexte concurrentiel du marché de la formation professionnelle. Le secrétariat académique a rencontré, sur la question des postes gagés, les secrétaires généraux du Rectorat et a initié une rencontre intersyndicale qui s'est tenue le 20 avril. Le SNES national est intervenu auprès du ministère.

Mais c'est l'intervention massive des personnels, qu'ils soient en formation continue (Greta) ou en formation initiale (Collèges, Lycées) qui sera déterminante. Nous vous appelons à signer massivement la pétition intersyndicale encartée dans cette publication.

André Le Bourg

Modalités de vote

❶ **Si vous êtes dans un S1 qui organise le vote**

Vous mettez votre bulletin complété dans une enveloppe vierge et celle-ci dans une deuxième enveloppe sur laquelle vous portez votre nom et votre signature. Vous placez le tout dans l'urne ou le casier réservé à cet effet, sans oublier de signer la liste d'émargement.

❷ **Si vous êtes "isolé(e)" (retraité(e), en congé, etc...)**

Vous procédez aux mêmes opérations que celles décrites ci-dessus, mais vous envoyez votre double enveloppe au : **SNES - 24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes** en mentionnant "Elections" sur l'enveloppe extérieure.

Calendrier du vote du 9 MAI AU 26 MAI 2006

Dépouillement au S3 le mardi 13 juin, attention aux délais postaux.

ATTENTION : dans la même période, élections départementales dans le 29, le 35, le 56.

Bulletin de vote - Elections académiques

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Pour

Contre

Abstention

VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER

Pour

Contre

Abstention

VOTE SUR LES DÉCLARATIONS D'ORIENTATION ET LISTES

Unité & Action

École Émancipée